

Compte -rendu des réunions de conseil du 23 mai 2020 et du 04 juin 2020

ORDRE DU JOUR :

Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VAN DE VELDE Michel, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame DACHICOURT Claire a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Élection du Maire :

Monsieur VAN DE VELDE Michel le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur VAN DE VELDE Michel se déclare candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir.

Monsieur VAN DE VELDE Michel, ayant obtenu la majorité légale, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoint :

Sous la présidence de Monsieur VAN DE VELDE Michel élu Maire, le Conseil Municipal, a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire.

Élection du 1^{er} adjoint :

MM. BERULLIER Frédéric et PROYART Benoît se présentent candidats.

Monsieur BERULLIER Frédéric a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Élection du 2^{ème} adjoint :

M. RETOURNE Vincent se présente candidat.

Monsieur RETOURNE Vincent a été proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} adjoint :

M. LEFEVRE Gabriel se présente candidat.

Monsieur LEFEVRE Gabriel a été proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.